



# Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°494 du 17 août 2020

**DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**ARRETE DU PRESIDENT**

\*\*\*\*

\*\*

**Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :**

- 9 octobre 2020 (Décision Modificative n°2)
- 4 décembre 2020 (Pré-budget)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

## RAA N°494 spécial du 17 août 2020

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
6671	07/08/2020	DSD	* Abrogation de l'arrêté en date du 3 janvier 2020 portant sur le mode de fonctionnement de l'établissement multi-accueil de jeunes enfants "Zébulon" à Adervielle-Pouchergue

\* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.T. (Direction des Routes et des Transports)

D.E.B. (Direction de l'Education et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

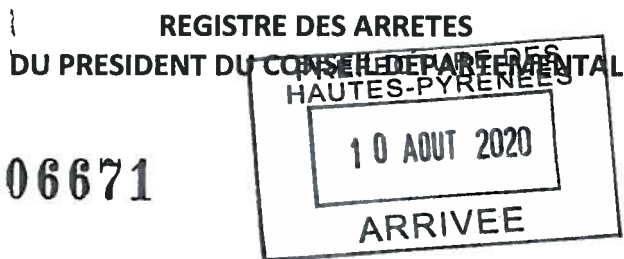
D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE



**OBJET :** Abrogation de l'arrêté en date du 3 janvier 2020, portant sur le mode de fonctionnement de l'établissement multi-accueil de jeunes enfants « Zébulon » à ADERVIELLE-POUCHERGUE.

Le Président du Conseil Départemental,

- **VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L 2324-1 et suivants, et R 2324-16 et suivants ;
- **VU** Le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique ;
- **VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental relatif à la modification d'agrément de la structure multi-accueil « Zébulon » à Adervielle-Pouchergue en date du 3 janvier 2020 ;
- **VU** la demande de modification de jour d'ouverture émise le 26 juin 2020 par l'association AVAL, gestionnaire de la crèche « Zébulon » ;
- **Considérant** que les locaux et leur aménagement répondent aux objectifs et aux conditions d'organisation, de fonctionnement et de qualification des personnels prévues pour les établissements d'accueil des enfants âgés de moins de six ans ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** Une autorisation de fonctionnement est accordée à compter du 4 juillet 2020 à la structure multi-accueil de jeunes enfants « Zébulon », sise place de la Mairie 65240 ADERVIELLE-POUCHERGUES. Cet établissement est géré par l'association l'A.V.A.L. : Association, Vie et Accueil en Val LOURON ;

**ARTICLE 2<sup>er</sup>** Cet établissement a pour objet de recevoir les enfants selon les modalités suivantes :

Pour les mois de janvier, février et mars :

Du lundi au vendredi

- 6 places de 7 h 45 à 8 h 30
- 16 places de 8 h 30 à 17 h 30
- 6 places de 17 h 30 à 18 h 15

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

Le samedi

- 10 enfants de 8 h à 18 h

Pour les mois suivant, d'avril à décembre :

Du lundi au vendredi

- 4 places de 7 h 45 à 8 h 30
- 14 places de 8 h 30 à 17 h 30
- 4 places de 17 h 30 à 18 h 15

Le samedi

- 10 places de 9 h 00 à 17 h 00



**ARTICLE 3.** Madame Marie Dominique LANNES, née le 23 juin 1956, Educatrice de Jeunes enfants, est nommée Directrice de cet établissement ;

Le personnel d'encadrement comprend en outre :

- Une auxiliaire de puériculture
- Trois personnes titulaires du C.A.P. petite enfance
- Une cuisinière

**ARTICLE 4.** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté en date 3 janvier 2020 ;

**ARTICLE 5.** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai franc de deux mois à compter de l'accomplissement ;

**ARTICLE 6** La Directrice Générale des Services du Département, la Directrice de la Solidarité Départementale, le Médecin départemental de Protection Maternelle et Infantile et Madame Marie Dominique LANNES, directrice de l'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département des Hautes-Pyrénées ;



Tarbes, le - 7 AOUT 2020

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Handwritten signature of Michel PÉLIEU in blue ink.  
Michel PÉLIEU

Notifié le :